

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/030

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10 avril 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES : Françoise THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent GRILLON et Nadine ZILBER ayant donné pouvoir à Sylvie CHAPPAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mariia CARENINI

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AUX COMMUNES FORESTIERES DE HAUTE-SAVOIE

Rapporteur : Laurent GRILLON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune à l'association des Communes forestières de Haute-Savoie,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les représentants qui siègeront dans cette instance ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DESIGNE en qualité de délégués aux Communes forestières, pour la durée du mandat :

- Titulaire : Monsieur Laurent GRILLON, 1er adjoint
- Suppléant : Monsieur Patrick COMBAZ, Conseiller municipal

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'association des Communes forestières de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Mariia CARENINI



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 08 AVR. 2026 Date de publication